

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-531

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PESKINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	<p>ADG en charge du développement du territoire digital et connecté</p> <p>Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique</p>	N° 2024-531

Association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud - Subvention pour action spécifique - Convention - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud est un mouvement d'éducation populaire qui œuvre dans la diffusion de la culture scientifique et technique. Sa position est à la confluence de nombreux champs et domaines culturels (Sciences et Technique, Sciences Humaines et Sociales, Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, Numérique, Jeunesse, Cohésion sociale...).

Considérant qu'il n'y a pas de lieu unique pour les sciences toutes faites mais une multiplicité de lieux où les sciences se font, ses actions sont délibérément itinérantes pour permettre l'accessibilité auprès d'un large public, notamment les publics dit distants des pratiques éducatives et culturelles.

Dans le cadre de ses actions relatives à l'inclusion numérique, Bordeaux Métropole a versé 20 000 € à l'association « Les Petits débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud » début 2024.

L'association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud organise sur le territoire métropolitain un évènement du 10 au 12 octobre 2024 sur le thème de la data.

Invisibles, omniprésentes, essentielles, les « datas » sont partout autour de nous. Elles orientent les politiques publiques, irriguent la recherche, nourrissent les algorithmes de l'intelligence artificielle, interfèrent dans nos quotidiens. Données publiques ouvertes, traces indiscretes de nos pratiques numériques, elles sont tout à la fois d'interminables sources de savoirs et de mystérieuses chimères. Reprendre la main avec nos données, les "cultiver", est tout autant une affaire de spécialiste qu'un enjeu démocratique.

C'est ce que cette association propose de questionner au travers de l'organisation d'un évènement numérique data à destination du grand public et en libre accès. Cet évènement comprendrait 4 espaces distincts mais interconnectés où chaque type de publics peut prendre part sur différentes modalités :

- 1 espace de réflexion et de débat citoyen autour des enjeux de la donnée ;
- 1 espace « hackathon » où les débutant.es ou confirmé.es coopèrent autour de la réalisation d'un objet commun ;
- 1 espace « ateliers pratiques et participatifs » où chacun peut expérimenter, manipuler, explorer... ;

- 1 espace « programmation joueuse et festive » (installations, concerts, formes performatives...) en lien avec les thématiques abordées.

Une pédagogie basée sur la pratique et l'expérimentation « faire faire pour faire comprendre », semble particulièrement bien placée pour initier les jeunes publics et les moins jeunes à la découverte des données. En mettant l'accent sur les dimensions sociales, d'usage et de service à rendre, elle pourra les amener à questionner, manipuler et s'appropriier ces concepts fondamentaux. Transformer ces données brutes en informations utiles puis en connaissances exploitables est un défi complexe, dépassant les simples aspects techniques pour toucher aux dimensions sociologiques, anthropologiques, philosophiques et économiques puis de mise en forme. Développer dès le plus jeune âge une culture autour des données apparaît ainsi comme un enjeu majeur pour préparer les citoyens de demain à tirer le meilleur parti de cette révolution tout en maîtrisant les risques.

Afin d'accompagner cette initiative, il est proposé de soutenir l'association « Les petits débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud » à hauteur de 5 000 €, soit 34,5% du budget prévisionnel de l'événement de 14 500 €. Cette subvention de 5 000 €, pour la réalisation d'une action spécifique sous la forme de l'organisation d'une manifestation numérique et data du 10 au 12 octobre 2024, s'ajoute ainsi à la subvention d'un montant de 20 000 € déjà versée à l'association en 2024 en soutien de ses actions relatives à l'inclusion numérique.

Conformément à la délégation du Conseil métropolitain à la Présidente de Bordeaux Métropole et compte tenu du dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions, l'accompagnement de cette manifestation doit être délibéré par le Conseil métropolitain.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,
VU l'article L115-1 du Code de l'action sociale et des familles,
VU la délibération n°2020-455 du 27 novembre 2020 portant approbation de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole
VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n° 2024-118 du 15 mars 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Bordeaux Métropole à la Présidente,
VU la délibération n° 2024-29 du 2 février 2024 portant approbation du budget primitif 2024, annexe IV B8,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Métropole à être identifiée et reconnue comme collectivité active et engagée sur l'e-inclusion et la lutte contre la pauvreté, ainsi que l'engagement dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté,

CONSIDERANT l'aide au fonctionnement attribuée à l'association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud pour un montant de 20 000 euros au titre de l'année civile 2024 et, par conséquent, le dépassement du plafond de 23 000 € du point de vue de la computation des subventions perçues par ce partenaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 5 000 € en faveur de l'association Les petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Sud pour la réalisation d'une action spécifique sous la forme de l'organisation d'une manifestation numérique et data du 10 au 12 octobre 2024,

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention financière ci-annexée ainsi que tout acte afférent,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024 chapitre 65, article 65748, fonction 57.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Conseillère déléguée, Madame Delphine JAMET
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	